

# LES PÔLES D'INNOVATION

## UN RÉSEAU DE COMPÉTENCES AU SERVICE DES PETITES ENTREPRISES

### CHARTRE D'ENGAGEMENT

Les Pôles d'innovation sont des centres de ressources techniques et technologiques au sein des réseaux d'accompagnement professionnels et consulaires. Pour favoriser la diffusion des innovations et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication auprès des petites entreprises et de l'artisanat et pour permettre leur développement durable, le **Ministère des PME, du Commerce, de l'Artisanat, des Services, des Professions libérales et de la Consommation** met en place une politique active de soutien des Pôles d'innovation.

Dans le contexte d'évolution de la gestion publique vers une culture du résultat et de recherche de l'efficacité, la mise en place par la **Direction du Commerce, de l'Artisanat, des Services et des Professions Libérales (DCASPL)** d'une politique et de contrats d'objectifs pluriannuels au profit des Pôles d'innovation contribue à développer et à conforter ces structures d'appui et à en professionnaliser les services apportés aux petites entreprises.

L'**Institut Supérieur des Métiers** est chargé d'animer le réseau de diffusion des innovations dans l'artisanat, d'en faire la promotion et d'en soutenir le développement. L'Institut accompagne les Pôles d'innovation dans la mise en œuvre de ces orientations et apporte son concours au suivi et à l'évaluation de leurs programmes d'actions.

Par la signature de cette Charte, le **Centre de Formation des Professionnels de la Charcuterie**, s'engage à :

- diffuser auprès des entreprises, des réseaux d'accompagnement et plus particulièrement du réseau de diffusion des innovations dans l'artisanat dont il est membre, toutes les informations relatives à sa spécialité et susceptibles de faire progresser l'ensemble des acteurs dans la maîtrise de cette spécialité. Pour ce faire, le Pôle d'innovation met en place tous les moyens adaptés, et identifie en particulier, des structures locales, véritables relais permettant de démultiplier les actions de diffusion ;
- apporter son appui aux entreprises artisanales de manière individuelle ou collective en développant et formalisant, en tant que de besoin, des partenariats avec des centres de compétences reconnus ;
- conserver un haut niveau de compétence dans sa spécialité en développant des partenariats avec des centres de ressources tels que des établissements d'enseignement supérieur, des centres techniques, des laboratoires de recherche. Ces coopérations viseront à mieux connaître les évolutions technologiques et sociétales des secteurs d'activité entrant dans son champ d'intervention ;
- s'inscrire dans la dynamique collaborative d'animation et de promotion engagée en faveur du réseau de diffusion des innovations, participer à l'élaboration d'outils et de méthodologies d'intervention adaptés et tirer parti des possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication.

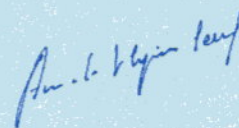
Afin d'assurer au mieux la satisfaction des besoins des entreprises et dans une démarche d'amélioration continue, le Pôle d'innovation met également en place des indicateurs lui permettant de piloter son activité en rapport avec ses objectifs, de mesurer l'impact de ses actions auprès des entreprises et d'évaluer leur satisfaction.



Monsieur Christian JACOB  
Ministre des Petites et Moyennes Entreprises,  
du Commerce, de l'Artisanat,  
des Professions libérales et de la Consommation



Monsieur Jean BELLET  
Président du Centre de Formation  
des Professionnels de la Charcuterie



Madame Anne de BLIGNIERES-LEGERAUD  
Présidente  
de l'Institut Supérieur des Métiers

